

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS POUR LE RENOUELEMENT
DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL ET AU COMITE SCIENTIFIQUE DE
L'OSU-REUNION**

Scrutins du jeudi 24 septembre 2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation notamment en ses articles L712-2 ; L713-1, L713 -3 ; et L. 719-1 et suivant ainsi que D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n°2020-856 du 09 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-2655/CAB/BPA imposant le port du masque pour les personnes âgées de onze ans et plus, sur les marchés en plein air, aux abords des accès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches ainsi que des zones à forte fréquentation, dans le département de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif (CEC) réuni en date du 02 septembre 2020.

Vu l'arrêté portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants du comité scientifique et du conseil de l'OSU-Réunion en date du 02 septembre 2020.

Vu l'arrêté du 15 septembre 2020 portant la recevabilité des candidatures en vue du scrutin des usagers du jeudi 24 septembre 2020.

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement des suffrages du jeudi 24 septembre 2020.

ARRETE

Article 1 - OBJET

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats des scrutins du jeudi 24 septembre 2020, en vue de l'élection des représentants des usagers appelés à siéger au sein du Conseil de l'OSU-Réunion et du Comité Scientifique.

Article 2 - RESULTATS ELECTORAUX

2-1) Résultats pour les représentants au Conseil de l'OSU-Réunion :

Collège Usagers (doctorants) : Conseil de l'OSU-R

Nombre de sièges à pourvoir	2 (+2 suppléants)
Nombre d'inscrits	102
Nombre de votants	14
Nombre d'enveloppes	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	14
Quotient électoral	7
Soit un total de participation de	13,72 %

Listes en présence :

O-INDIEN : Objectif Implication des doctorants dans les Sciences de l'Univers

Sont proclamés élus au Conseil de l'OSU-R les candidats suivants dans l'ordre de présentation de liste :

Titulaires	Suppléants
1. Melle Merlène SAUNIER	Melle Marion MANORO
2. M. Florian HOARAU	<i>Siège vacant</i>

2-2) Résultats pour les représentants au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion :

Collège Usagers (doctorants) : Comité scientifique de l'OSU-R

Nombre de sièges à pourvoir (Suppléants)	2 (+2 suppléants)
Nombre d'inscrits	102
Nombre de votants	14
Nombre d'enveloppes	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	14
Quotient électoral	7
Soit un total de participation de	13,72 %

Listes en présence :

IDEE : Initiative des Doctorants d'Entropie et Espace-Dev

Sont proclamés élus au Comité scientifique de l'OSU-R les candidats suivants dans l'ordre de présentation de liste :

Titulaires	Suppléants
1. Melle. Joséphine PIERRAT	Melle. Jaimie MACCHABEE
2. M. Guillaume CHANDELIER	<i>Siège vacant</i>

Article 3 – EXECUTION ET MESURES DE PUBLICITE

Le Directeur de l'OSU-Réunion et la responsable administrative sont chargés de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage.

Fait à Saint Denis, le vendredi 28 septembre 2020

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

